

# REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de Castelnau d'Arbieu  
32500 Castelnau d'Arbieu

Département du Gers

## Compte Rendu Sommaire de la Réunion du Conseil Municipal 24 juillet 2017

L'an deux mil dix-sept, le 24 juillet à 21 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Castelnau d'Arbieu, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie

**PRESENTS** : CALVI Cristelle, CANDELON Denis, CIAPA Emmanuel, MASSON Claude, POLES Daniel, , SOLANA Claude, TARBOURIECH Olivier.

**ABSENTS EXCUSES** DUREAU Christine, LAPORTERIE Chantal, SENAT Georges

**SECRETAIRE** : Claude MASSON

- Approbation du compte-rendu du 22 mai 2017 ;
- Cimetière : columbarium
- Interphone et radar mairie ;
- Toiture appentis garage (sous réserve réception devis) ;
- Pluvial Aurenque ;
- Programme voirie 2017 ;
- vente maisons rue Labarthe ;
- Questions diverses.

### **Approbation du compte rendu du 22 mai 2017 :**

M le maire signale une erreur sur le nombre de votes. Il faut lire : 8 pour et 2 abstentions pour le point compte-rendu du précédent conseil, 10 vote pour sur le point éclairage public, 9 voix pour et 1 contre pour le point horloge.

Approbation de compte rendu :

Vote : 7 voix pour

### **Cimetière : columbarium :**

M le Maire rappelle au conseil la volonté de disposer d'un columbarium et d'un jardin du souvenir au cimetière, afin d'offrir la possibilité aux habitants de déposer les urnes funéraires dans une case, ou disperser les cendres dans le jardin du souvenir.

L'idéal pour commencer est de disposer de 6 cases et d'un puits de dispersion.

Il présente les différents devis et modèles reçus :

- Entreprise TRECCANI pour 4487 € HT soit 5384.40 € TTC
- Entreprise GRANIMOND pour 3630.50 € HT soit 4356.66 € TTC
- Entreprise MUNIER pour 8935.95 € HT soit 10723.14 € TTC

Vote pour le choix de l'entreprise : Granimond

Vote : 7 voix pour

Le conseil choisi également les couleurs : pierre grise ou pierre rose pour les cases.

5 voix pour le rose avec portes grises, 2 pour le gris.

### **Mairie : interphone et radar**

M le Maire rappelle au conseil la nécessité de se doter d'outils facilitant l'accessibilité et la sécurité des habitants.

Le secrétariat de mairie étant à l'étage, et son déplacement au rez-de-chaussée étant impossible, il est possible d'installer un interphone : ainsi, la personne qui ne peut pas monter appelle la secrétaire, qui se déplacera alors vers l'administré.

En ce qui concerne la sécurité, il est proposé d'installer un radar qui allumera automatiquement les lumières du hall et de l'escalier. De plus, ce système permettra l'économie d'énergie, puisque les lumières s'éteindront seules.

Diverses entreprises ont été sollicitées depuis 2016. Un seul devis a été reçu :

- Entreprise LIGARDES pour 1388 € HT soit 1665 € TTC

Le conseil souhaite recevoir d'autres devis, le point est reporté en attendant les devis.

### **Toiture appentis garage :**

Pas de devis reçu, ajourné

### **Pluvial Aurenque**

M le Maire rappelle au conseil que le marché de travaux signé en 2016 avec l'entreprise CARRERE a été reconduit cette année.

Ces travaux concernent Aurenque, et le réseau pluvial. Il existe une rigole à ciel ouverte qui récupère les eaux de pluies. Il est nécessaire pour la sécurité des véhicules et piétons, de la fermer par des grilles. Ceci a été vu avec la CCLG.

Devis de l'Entreprise CARRERE : 5415.59 € HT soit 6498.71 € TTC

Vote : 7 voix pour les travaux du pluvial avec l'Entreprise Carrère.

### **Programme voirie 2017**

# Chemin de Mouné

M le Maire rappelle au conseil les travaux validés lors du conseil municipal du 27 novembre 2015 pour le Chemin de Mouné.

Ce devis a été réactualisé suite à une erreur de métrage de l'entreprise.

Devis de l'Entreprise CARRERE : 2976.60 € HT soit 3571.92 € TTC

Vote : 7 voix pour les travaux au Chemin de Mouné

# Programme 2017

M le Maire rappelle au conseil que le marché de travaux signé en 2016 avec l'entreprise CARRERE a été reconduit cette année

Les travaux sont les suivants :

- reprise affaissement route d'Arnaud : 4765.52 € HT soit 5718.62 € TTC (explication par M CANDELON)

- virage bas du Tuco : 858.90 € HT soit 1030.68 € TTC

- Herran, raccord M Brousté : 5814.37 € HT soit 6977.24 € TTC

Soit un total de 11438.79 € HT soit 13726.54 € TTC

Vote : 7 voix pour les travaux avec l'Entreprise CARRERE :

- reprise affaissement route d'Arnaud : 4765.52 € HT soit 5718.62 € TTC

- Herran, raccord M Brousté : 5814.37 € HT soit 6977.24 € TTC

Soit un total de 10579.89 € HT soit 12695.86 € TTC.

Les travaux du bas du Tuco seront réalisés en régie communale si cela est possible (capacité technique de réaliser des travaux résolvant les problèmes avec maintien dans le temps) , sinon, ils seront confiés à l'entreprise CARRERE pour 858.90 € HT soit 1030.68 € HT .

### **Vente maisons rue Labarthe.**

M le Maire sort de la salle, et laisse le sujet au 1<sup>er</sup> adjoint Claude Masson

Le 25 novembre 2016, la Commune a mis en vente 2 maisons situées au Village :

- la première, cadastrée D323 avec garage D403 mise à prix à 60000 €. Cette maison a été vendue à 50000 € par délibération en date du 22 mars 2017. L'acte a été signé et la somme versée à la Commune.
- il reste à la vente la deuxième maison, cadastrée D324, avec garage D402, mise à prix à 40000 €.

M MASSON lit un courrier adressé par M Olivier TARBOURIECH, en tant qu'habitant de la commune, à l'ensemble des conseillers présents, par lequel il souhaite acquérir cette deuxième maison, cadastrée D324, contiguë à la sienne, avec le garage D402. Il propose pour l'achat de l'ensemble la somme de 30000 €.  
M MASSON propose au conseil d'en discuter.

Vote : 6 voix pour vendre la maison, cadastrée D324, avec garage D402 à M Olivier TARBOURIECH pour la somme de 30000 €.

M le Maire regagne la salle pour la suite du conseil municipal.

### **Questions diverses :**

# M CANDELON informe le conseil sur le rapport du SIDEL.

# Le Conseil informe qu'elle prend en charge la cotisation de 20 €/an pour la location de verre et assiettes à Trigone pour toutes les associations de la Commune.

Les sujets étant épuisés, la séance est levée à 22 h 32

Le Maire



Le Secrétaire